

actuel montrent clairement que peu importe la nature ou l'origine du droit des autochtones à l'autonomie politique, nous sommes disposés à négocier avec eux la façon d'exercer leurs droits.

M. Manly: Madame la Présidente, je voudrais demander au député qui vient de parler de dire ce qu'il pense d'un autre aspect de l'autonomie politique, de la Loi sur les Cris et Naskapis qui reconnaît officiellement l'autonomie des Cris Naskapis. D'après l'article 158 de la loi fédérale, la commission fédérale doit examiner la question. Voici ce qu'on peut lire dans le rapport publié il y a quelque temps:

... le gouvernement fédéral n'a pas respecté notamment les engagements financiers en vue de mettre la Loi en vigueur et il a donc remis en question l'application de celle-ci.

Le gouvernement du Canada a décidé de rejeter le rapport de la Commission sur les Cris et Naskapis, qui a été constituée conformément aux dispositions de la Loi. Selon le député, que faut-il penser du rejet du rapport de la Commission—qui expose en détail le fait que le gouvernement fédéral n'a pas respecté ses engagements financiers—en ce qui a trait à l'attitude générale du gouvernement en matière d'autonomie politique des autochtones?

M. MacDougall: Madame la Présidente, le député sait parfaitement, puisqu'on en a parlé au début de la semaine à la Chambre dans des questions posées au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight), que cette question est actuellement devant les tribunaux et qu'il est déplacé de porter un jugement à ce sujet pour le moment.

M. Hicks: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter le député de l'intérêt véritable et profond qu'il porte aux questions touchant les peuples autochtones du Canada. Je sais qu'ils sont extrêmement bien représentés grâce à son travail assidu au comité permanent. Il a été question à plusieurs reprises aujourd'hui du processus de négociation et des causes que les tribunaux devront trancher. Le député pourrait-il préciser à la Chambre quelle méthode, selon lui, conviendrait le mieux aux autochtones? Estime-t-il que les poursuites judiciaires amélioreront de façon quelconque les relations entre les peuples autochtones du Canada et les Canadiens? J'ajoute que ces derniers font le maximum pour favoriser ces relations.

M. MacDougall: Madame la Présidente, je tiens d'abord à remercier le député de ses remarques. Depuis cinq ans que je représente une circonscription du nord de l'Ontario, je me soucie beaucoup du sort des Canadiens autochtones et je tiens à ce que nous ne perdions jamais leurs intérêts de vue. Mon collègue n'ignore pas que cette année, l'année dernière et l'année d'avant, le comité permanent a essayé de travailler en collaboration avec les autochtones pour être sûr de répondre à leurs préoccupations. Ce matin, j'ai rencontré des représentants des chefs de l'Ontario. J'ai toujours pensé que la meilleure solution consistait à s'asseoir ensemble pour négocier.

Les subsides

Notre gouvernement et notre premier ministre ont adopté cette façon de faire depuis notre arrivée au pouvoir, en 1984. Il nous paraît nettement préférable de négocier ensemble autour d'une table. Nous croyons préférable de dépenser l'argent que coûterait l'intervention des tribunaux pour améliorer le sort des autochtones sur le plan de la santé et de l'éducation ou pour les aider à devenir autonomes. Je pense que nous devons poursuivre les négociations. Nous devons négocier avec 17 groupes différents. C'est ainsi que nous avons procédé jusqu'ici et nous continuerons à le faire.

M. Tupper: Madame la Présidente, je tiens à féliciter mon collègue, le député de Timiskaming, (M. MacDougall), de son discours de cet après-midi. Mon collègue représente une circonscription très intéressante, mais très difficile du nord de l'Ontario. Il représente une population qui travaille en grande partie dans l'industrie minière. Le député représente également une bonne partie de notre communauté autochtone. J'ai été particulièrement heureux cet après-midi de voir à quel point il comprend bien le problème des autochtones, non seulement de sa propre région de Timiskaming, mais aussi de tout le Canada. Je tiens tout particulièrement à le féliciter de son analyse des diverses formes d'autonomie politique qu'on pourrait offrir aux autochtones. Cela montre clairement que le député connaît très bien non seulement le problème, mais aussi les solutions à ce problème.

Les explications du député au sujet de ces solutions m'ont rappelé les résultats d'un sondage qui m'ont été communiqués dernièrement. Plus de 60 p. 100 des Canadiens sont en faveur d'ententes négociées entre les gouvernements fédéral et provinciaux pour mettre en oeuvre un système d'autonomie politique pour les autochtones. Par ailleurs, d'autres sondages révèlent que près de 80 p. 100 des Canadiens préféreraient aussi qu'on modifie la constitution pour reconnaître le droit à l'autonomie politique des peuples autochtones. Ces sondages montrent clairement ce que les Canadiens pensent de cette question. Je voudrais demander au député si ces résultats concordent avec la position du gouvernement et la sienne.

M. MacDougall: Madame la Présidente, je remercie le député de Nepean—Carleton (M. Tupper) de ses observations. Je suis en effet originaire du nord du Canada et l'économie de nos régions est axée sur l'industrie primaire. Je signale en passant que, dans le cas de l'industrie minière, à laquelle mon collègue s'intéresse énormément, nous avons réussi à travailler de concert avec une compagnie minière pour offrir des possibilités de formation dans ce secteur aux autochtones de la région. Cela montre bien que les deux groupes peuvent collaborer lorsqu'ils veulent créer plus d'emplois pour les autochtones de la région.